

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 380/00

ÉFAI – 000800 – AMR 43/003/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

NICARAGUA

Dorothy Virginia Granada (f), 70 ans

Londres, le 15 décembre 2000

Une religieuse âgée de soixante-dix ans, qui travaille comme infirmière dans le dispensaire d'une coopérative, a été harcelée et intimidée par des policiers et des agents des services d'immigration.

Ressortissante américaine, Dorothy Virginia Granada vit au Nicaragua depuis plus de dix ans. Elle travaille comme infirmière à la coopérative Maria Luisa Ortiz, à Mulukuku, dans la région autonome de l'Atlantique Nord. Elle avait été nommée parmi les « 100 héroïnes du monde » désignées par le maire de New York en 1998.

Le 8 décembre, des agents des services d'immigration et 15 membres lourdement armés de la police antiémeutes sont entrés sans mandat chez Dorothy Granada à 4 heures du matin, pour l'arrêter et l'expulser. Fort heureusement, elle n'était pas à son domicile à ce moment-là. Elle s'est réfugiée dans la clandestinité, redoutant une nouvelle démonstration de force de la part de la police et des services d'immigration, et craignant d'être arrêtée et expulsée sans la moindre justification légale. Son état de santé a été considérablement affecté par ces événements.

Le 14 novembre, les membres de la coopérative ont été accusés d'avoir tenté de convaincre les patients du dispensaire de voter pour le parti sandiniste, principale formation de l'opposition, au cours de récentes élections locales ; d'avoir procédé à des avortements illégaux au dispensaire ; d'avoir soigné des membres du groupe paramilitaire *Frente Unido Andrés-Castro* (FUAC, Front uni Andrés-Castro) ; et d'exercer la médecine sans que le dispensaire dispose des autorisations requises à cet effet.

Le président du Nicaragua, Arnoldo Alemán Lacayo, a attaqué Dorothy Granada dans la presse, affirmant qu'elle résidait illégalement dans le pays.

Le harcèlement auquel cette religieuse est en butte s'est intensifié au cours du mois dernier. D'après les informations recueillies, la coopérative est surveillée vingt-quatre heures sur vingt-quatre et ces derniers jours, elle a reçu plusieurs coups de téléphone au cours desquels on a demandé où se trouvaient ses principaux responsables. En outre, les autorités ont ordonné la fermeture du dispensaire lui-même.

Le 13 décembre, le ministre nicaraguayen de l'Intérieur a annoncé que le permis de séjour de Dorothy Granada lui avait été retiré le 7 décembre, et qu'elle disposait d'un délai de vingt-quatre heures pour quitter le pays. Néanmoins, un juge chargé d'examiner l'affaire a annulé la décision du ministre, en la qualifiant d'illégale, et a statué que cette religieuse résidait en situation régulière au Nicaragua.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ces derniers mois, le *Centro Nicaragüense de Derechos Humanos* (CENIDH, Centre nicaraguayen des droits humains) a reçu un certain nombre d'informations selon lesquelles diverses organisations non gouvernementales (ONG) avaient été publiquement discréditées ou menacées d'interdiction par le ministère de l'Intérieur.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / appel téléphonique / fax / courrier électronique (en français, en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous vivement préoccupé par le harcèlement dont est victime Dorothy Virginia Granada, et par la démonstration de force injustifiée à laquelle s'est livrée la police lorsqu'elle a tenté d'appréhender cette religieuse âgée de soixante-dix ans ;
- exhortez le gouvernement du Nicaragua à garantir la sécurité de cette femme ;
- rappelez aux autorités que les membres des forces de police doivent respecter le Code de conduite des Nations unies pour les responsables de l'application des lois, qui dispose notamment : « *Dans l'accomplissement de leur devoir, les responsables de l'application des lois doivent respecter et protéger la dignité humaine et défendre et protéger les droits fondamentaux de toute personne.* »

APPELS À :**Président de la République :**

S.E. Arnoldo Alemán
Presidente de la República de Nicaragua
Casa de la Presidencia
Avenida Bolívar y Dupla Sur
Managua, Nicaragua

Tél : + 505 2 284 190 / 281 500

Fax : + 505 2 287 911

Courriers électroniques : presidente@presidencia.gob.ni

Formule d'appel : *Sr. Presidente, / Monsieur le Président de la République,*

Ministre de l'Intérieur :

Ingeniero José Bosco Marenco Cardenal
Ministerio de Gobernación
Del Redentor 1c y ½ abajo
Apartado 68
Managua, Nicaragua

Tél : + 505 2 281 113 / 225 014

Fax : + 505 2 227 778

Courriers électroniques : dmingob@alfanumeric.com.ni

Formule d'appel : *Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Procureur des droits humains :

Dr. Benjamín Pérez Fonseca
Procurador de los derechos humanos
Procuraduría de los derechos humanos
Estatua de Montoya, 2 cuadras arriba, a mano derecha
Managua, Nicaragua

Tél : + 505 2 682 789

Fax : + 505 2 664 141

Formule d'appel : *Sr. Procurador, / Monsieur le Procureur,*

COPIES À :**Organisation de défense des droits humains :**

Centro Nicaragüense de Derechos Humanos (CENIDH)
De la Texaco Montoya 1 ½ c. al Sur
Managua, Nicaragua

Fax / Tél : + 505 266 84 05

Courriers électroniques : cenidh@nicarao.apc.org

Formule d'appel : *Señores, / Madame, Monsieur,*

Journaux :

Diario La Prensa
Km. 4^{1/2} Carretera Norte
Managua, Nicaragua

Fax : + 505 249 6928

Courriers électroniques : info@laprensa.com.ni

El Nuevo Diario
Kilómetro 4, Carretera Norte
Apartado 4591
Managua, Nicaragua

Fax : + 505 240 7000

Courriers électroniques : ndiario@elnuevodiario.com.ni

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Nicaragua dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 26 JANVIER 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*